

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME
LIGUE D'AUVERGNE



D'ESCRIME

Correspondance

à adresser à : Gerard DULIN
23 RUE J.PH. RAMEAU
63800 COURNON
☎/Fax 04.73.77.75.83
gdulin@wanadoo.fr

COURNON le 05 novembre 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR
DU 29 octobre 2009 – A VICHY

• **Présents :**

- Mmes. DUBREUIL, RAMBERT-CANTON ? VANNEREAU
- MM. DEGEORGE ? DUBREUIL Cédric, GUILLOT, MOLLE, PITIOT
- Me. BELLANGER

• **Invités :**

- Me. CHEVALIER, Me. METAIS, Me. MIR, M. ROUGEYRON

- **Excusés :** Mmes . CHEYROUSE, ESNAULT
MM. CHOY, FERRANDON, DULIN

• **Objet :** Règlement de la commission régionale d'arbitrage

- Le projet après discussion et amendements est adopté pour la saison 2009 / 2010, il est joint en annexe.
- Les clubs doivent inciter leurs arbitres à se manifester en répondant au questionnaire envoyé par Me. METAIS. Réponses souhaitées avant le 15 / 11 / 2009.

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

- **Composition de la C.R.A.**

PRESIDENT	Me. METAIS
MEMBRE DU C.D. DE LA LIGUE	M. DEGEORGE
MEMBRE DESIGNÉ D'OFFICE	Me. BELLANGER
MEMBRE DESIGNÉ D'OFFICE	LE PRESIDENT DE LIGUE
REFERENT FLEURET	DUBREUIL Cédric
REFERENT EPEE	RAMBERT-CANTON Gaëlle
REFERENT SABRE	Me. FREYSSINIER

- **En l'absence de commissions départementales d'arbitrage**

Référent ALLIER	Me. NOIRET
Référent CANTAL	Me. FREYSSINIER
Référent HAUTE LOIRE	Me. SEGA
Référent PUY DE DOME	Me. NDIAYE

Examineurs-responsables de formation

A voir lors de la prochaine réunion de la commission.

- **Questions diverses :**

- **L**a commission d'armes devra donner son avis sur des problèmes de prise en compte de tournois extérieurs et de règlement des classements non respecté suite au tournoi de VALS. La modification des catégories par rapport aux catégories annoncées sur le calendrier posant problème.
- **E**n cas de modifications des dates ou des catégories indiquées dans le calendrier régional il est impératif de demander à M. PENET, qui donnera son aval ou pas, en fonction du calendrier national.
- **R**appel à tous : n'oubliez pas de communiquer à la ligue vos changements d'adresses, de numéro de téléphone, de mail et bien entendu de responsables, d'enseignants ou de correspondants de club. La mise à jour du site de la ligue en dépend, M.DULIN a beaucoup de mal à tenir à jour celui-ci.
- **N**'oubliez pas de consulter le site de la ligue pour vérifier si les informations contenues sur vos clubs ou comités sont toujours exactes.

Le secrétaire

le président



PROPOSITION LIGUE suite comité du 29/10/2009

❖ Décisions du comité valable pour la saison 2009/2010 à titre expérimental.

But : avoir des arbitres dans toutes les compétitions régionales, quel que soit l'organisateur et son nombre de licenciés, sans qu'ils soient tireurs ce jour là, arriver à la création d'un corps arbitral comme il en existe dans d'autres ligues et d'autres sports. Réduire la durée des épreuves grâce à une meilleure organisation.

Règlement régional : adapter un texte complémentaire, régional, en accord avec le règlement existant au niveau national

Gestion des arbitres : la C.R.A. d'Auvergne propose et s'engage :

- Les clubs incitent leurs arbitres à répondre au questionnaire où ils offrent leurs disponibilités en début de saison, la désignation se fera dans les 15 jours précédents chaque épreuve.
- La commission propose une liste d'arbitres disponibles et d'arbitres stagiaires en formation. L'inscription de ces arbitres est faite par leur club, la CRA informera ceux-ci avant la date limite des inscriptions. La CRA devra résoudre le problème posé par la règle nationale d'un arbitre obligatoire à partir de 4 tireurs lors de chaque compétition pour éviter les déplacements inutiles d'arbitres.
- Les arbitres indisponibles devront prévenir la CRA suffisamment tôt, si possible, afin que soient désignés des remplaçants.
- Les arbitres désignés par la CRA seront indemnisés en priorité et suivant la définition suivante : nombre de pistes disponibles + 4 arbitres en formation. Si ce nombre est dépassé ils seront à la charge de l'organisateur.
- Un membre de la CRA assiste à chaque tournoi et gère les arbitres.
- La gestion des arbitres prendra en compte une juste répartition des arbitres et de la position géographique de leur club ainsi que de sa participation à l'épreuve et des distances à parcourir.
- L'indemnisation des arbitres sera conforme au règlement national pour toutes les épreuves et uniquement à la journée.

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

- La validation des arbitres se fera de préférence durant les stages, une journée complémentaire (repas pris en charge par la ligue) où seront convoqués les stagiaires, sera proposée à chaque stage de perfectionnement. La commission propose de ne pas indemniser les arbitres en formation le jour de l'examen, pour ceux qui n'auront pas eu la possibilité de le faire durant un stage, lors des championnats de ligue, des critères départementaux ou d'épreuves référencées, comme cela se pratique pour les arbitres qui concourent au niveau d'arbitre national.
- Les Me d'Armes ne sont pas indemnisés suivant la règle régionale en cours depuis de nombreuses années pour obliger les clubs à former des arbitres. S'ils le sont, sans l'accord du Président de ligue ou du Trésorier c'est aux frais de l'organisateur.
- Souhait d'un repas chaud , tout au moins consistant offert aux arbitres.

Résumé des propositions de la CRA en éliminant ce qui est déjà prévu par le règlement national.

La commission régionale d'arbitrage se réunira prochainement et fournira le calendrier des formations et des journées d'examen.

Rappel de la règle régionale concernant les arbitres :

La ligue a mis en place depuis de nombreuses années un système d'aide aux clubs pour l'arbitrage, repris depuis par d'autres ligues, certains clubs jouent le jeu d'autres pas. Lorsque certains clubs sont bénéficiaires ils ont tendance à ne pas reverser à la ligue l'excédent, seules les pertes sont réclamées ! Généralement la fiche d'arbitrage n'est pas fournie dans ce cas.

3 € par tireur sur les engagements servant à indemniser les arbitres, 4 € pour les championnats de ligue, la ligue complète si la somme recueillie est insuffisante et encaisse le surplus si elle dépasse.

Il n'est en rien obligatoire et n'est que le résultat de la volonté de la ligue d'aider les petits clubs. Si les problèmes d'indemnisations (trop d'arbitres indemnisés par rapport au nombre de pistes et de tireurs) posent trop de difficultés nous pouvons supprimer ce procédé et laisser à la charge des organisateurs la totalité les indemnisations !

G.PITIOT